



MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET DE
PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73
BEAUCEVILLE – SAINT-GEORGES

AVIS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

SAINT-GEORGES
9 NOVEMBRE 2006

Présentation

Réal Laverdière, vice-président

Louissette Corriveau, technicienne en comptabilité et en gestion de personnel

Rédaction

Laurent Lampron, directeur général

Louissette Corriveau, technicienne en comptabilité et en gestion de personnel

Johane Chouinard, technicienne en bureautique – Soutien et groupes-conseils

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102

Montmagny (Québec) G5V 2Z9

Téléphone : 418-248-8488

Télécopieur : 418-248-4581

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION.....	4
L'AUTOROUTE 73 : UN PROJET QUI RÉPOND AU PLAN STRATÉGIQUE RÉGIONAL.....	5
HISTORIQUE.....	6
RECOMMANDATION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	7

Présentation de l'organisation

Organisation constituée en vertu de La Loi n° 13 – Loi modifiant la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

La CRÉ, qui a pour mission le développement régional de la Chaudière-Appalaches, se veut un forum rassemblant différents partenaires et poursuivant des objectifs de concertation et de représentation politique pour le développement régional, et ce, en étroite collaboration avec les élus de la région. Rappelons la situation particulière qui prévaut dans la Chaudière-Appalaches où la CRÉ, pour des fins de concertation, s'est entourée de douze groupes-conseils. Ces derniers réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Milieu forestier
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Éducation
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Économie et développement des entreprises
- Innovation et science
- Partenariat et régionalisation

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise à promouvoir les intérêts de la région, soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, développer un sentiment d'appartenance, susciter une solidarité dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches et, finalement évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres comprenant 36 membres avec droit de vote dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques, ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la région de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec.

L'autoroute 73 : un projet qui répond au plan stratégique régional

L'adoption du Plan stratégique régional 2002-2007, mis à jour en mars 2006, a été une étape importante pour la région. Ce document se veut pour la CRÉ, la pierre angulaire de son travail. En effet, c'est grâce à cet outil de développement que la CRÉ espère favoriser la concertation des acteurs du milieu. Sous le thème de « Cultiver la richesse... », que le Plan stratégique régional englobe véritablement l'ensemble des paramètres essentiels à l'épanouissement des personnes, mais aussi au développement des communautés et de la région.

Le projet décrit à la présente, soit le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges contribue à l'atteinte de l'axe 3, Secteur transport des marchandises, priorité : « Identifier, maintenir et développer les infrastructures de transport sur le territoire de la Chaudière-Appalaches en suivant le concept de développement durable » et plus spécifiquement en ce qui a trait aux objectifs suivants :

- Améliorer et consolider le réseau routier existant sur les plans de la qualité, de la sécurité et la fluidité.
- Compléter l'autoroute de la Beauce (73).

Le ministère des Transports du Québec projette donc la construction du prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges avec un raccordement à la route 173 à la hauteur de la route Cumberland et le réaménagement à quatre voies contiguës de circulation de la route 173 jusqu'à l'entrée nord de Saint-Georges.

Le prolongement de l'autoroute 73 comprend trois segments :

- Un segment entre Beauceville et Notre-Dame-des-Pins
- Un segment entre Notre-Dame-des-Pins et Saint-Georges
- Un segment réaménageant la route 173 à l'entrée nord de Saint-Georges

Le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges entraînera des impacts positifs sur plusieurs plans, entre autres en ce qui concerne le transport routier, le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches et la qualité de vie des résidents aux abords de la route 173 actuelle par la diminution importante de la circulation sur cet axe routier.

La réalisation de ce nouvel axe dans le réseau routier régional va faciliter la mobilité des résidents de notre région, et plus particulièrement celle de la main-d'œuvre, ainsi que le transport des marchandises. Par conséquent, ce projet aura un effet positif sur la consolidation et le développement des entreprises compte tenu, d'une part, du dynamisme industriel de notre région et, d'autre part, du facteur important de localisation et de promotion industrielle que constitue une infrastructure routière majeure.

La présence de ce nouvel axe autoroutier entre Beauceville et Saint-Georges, qui complètera l'axe autoroutier qui s'arrête présentement à Saint-Joseph-de-Beauce, et la section en cours de réalisation entre Saint-Joseph-de-Beauce et Beauceville, pourrait entraîner certaines pressions sur le développement des municipalités en périphérie de Saint-Georges et les terrains adjacents à l'autoroute à son approche. En ce sens, il est donc souhaitable que les effets négatifs soient amoindris pour le milieu, tout en étant conscient de l'ensemble des effets positifs qu'engendrera le prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges.

Historique

Depuis le Sommet socioéconomique de 1990, le prolongement de l'autoroute 73 est un des projets priorisés par l'ensemble des intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches. Il a également été reconnu par le gouvernement du Québec à l'occasion de la première entente-cadre de développement de la région (1997-2002).

En 1996, le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la Chaudière-Appalaches, prédécesseur de la CRÉ, déposait un mémoire au Groupe de travail régions-municipalités recommandant les projets prioritaires de la région, identifiant le prolongement de l'autoroute 73 à titre de premier projet prioritaire de la région.

Depuis 1990, de nombreuses résolutions ou interventions relatives à la réalisation de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges ont été effectuées par la CRÉ ou son prédécesseur, le CRCD. Ce fut le cas notamment en 1990, 1996, 1997, 1999, 2000, 2001, 2002, 2005 et 2006. Ces interventions confirment l'appui régional derrière la réalisation de ce projet et son acceptabilité par les intervenants régionaux comprenant l'ensemble des partenaires municipaux et socioéconomiques de la Chaudière-Appalaches.

Recommandation de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

À l'occasion des rencontres de son conseil d'administration tenues les 30 novembre 2005 et 19 octobre 2006, celui-ci réitérait son appui au prolongement de l'autoroute 73, puisque ce projet constitue toujours une priorité pour tous les intervenants régionaux. Il est important de rappeler les avantages que ce projet générera, que ce soit sur le plan des exportations, du développement économique et de l'emploi, du développement touristique que sur le plan de la sécurité routière.

Par conséquent, tout en tenant compte des impacts sur les milieux humains et physiques de la réalisation du projet concerné par la présente, lequel apparaît conforme aux principes du développement durable et à celui de l'acceptabilité sociale, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches suggère fortement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de recommander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, que soit émis dans les meilleurs délais un certificat d'autorisation pour la réalisation du prolongement de l'autoroute Robert-Cliche (73) entre Beauceville et Saint-Georges.